

I Les branches du droit.

↗ Droit public concerne à tout Le Monde
↖ Droit privé II on individu

* Droit public

- Droit constitutionnel (الدستوري)
- Droit administratif (الإداري)
- " Financier (التمويل)
- " de la fonction publique (الموظف العام)

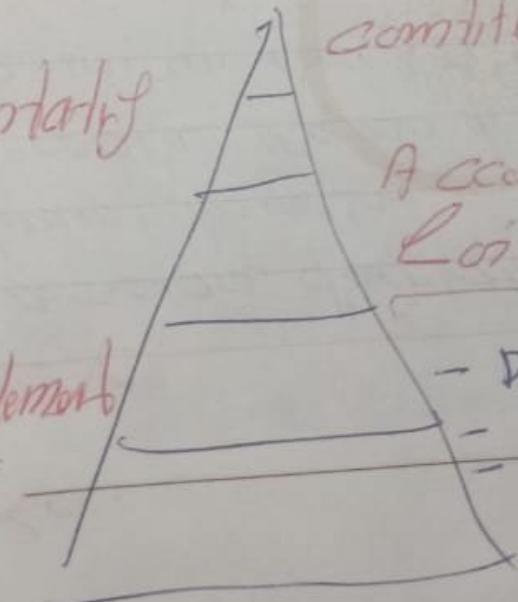
* Droit privé

- Le droit civil (القانون المدني)
- " penal (القانون الجنائي)
- " de travail (القانون الشعري)
- " commercial (القانون التجاري)

* La hiérarchie des normes

constitution

Bloc législatif



Accord international
Lois internes

- Décret
- Arrêté
- les circulaires

canadian

ch 5 Los fondements et l'éton du du Système de Ad

I Los Fondements de Ad

رغم قاعدة فاصلوس في الرواية الدستور

- 1- La constitution: La norme suprême de l'Etat
الإرفايات العوام
- 2- Les accords internationaux: engagements conclus
العاهات التي توقعها الدول
- 3) Le lois internes: Lois votées par Le
parlement
- 4) Les règlements: decisions de l'administration
pour appliquer les lois
- 5) La jurisprudence:
- 6) Doctrine
- 7) principes généraux de droit distingués
[principe d'égalité
droit à la défense

Présente départementale
de Tuttelle

II. Eléments du droit administratif

- a) l'autonomie du Ministre
 - b) la fonction publique
 - c) la technique de l'administration
 - d) la tendance à la bureaucratie

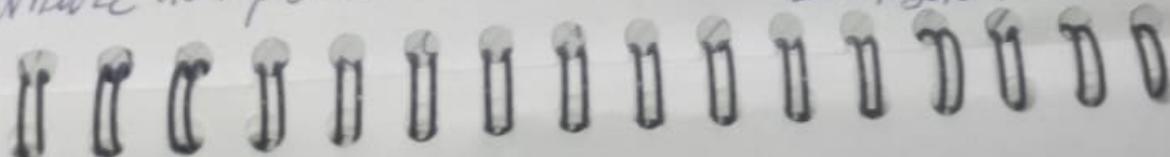
2) Les limites de l'acte administratif

 - a - l'auto-limite base sur [principe de légalité]
 - b - Les moyens financiers et humains de responsabilité
 - c - L'existence des groupes de pression

ch2,

- A - l'Administratif control ^{un} _{le} ^{les} _{les} ^{les} _{les}
 - B - ^{les} territoriale de l'Etat
 - C - ^{les} de centralise ^{un} _{le} ^{les} _{les}
 - D - ^{les} structures administratives specialise

de l'autorité administrative et
autre de la puissance selon l'article 32 de la loi sur le pouvoir
normatif et réglementaire



1. Administrative Law

Structure du pouvoir exécutif

II Le conseil des ministres: c'est l'organe du pouvoir exécutif. Il est l'organe le plus important qui permet au président de la république de diriger le pouvoir exécutif.

III Le premier ministre: Selon l'article 1^{er} du code, le 1^{er} ministre répartit les tâches entre les ministres, dirige et coordonne l'activité du gouvernement.

IV L'organisation ministérielle

A) Le Ministre: est une autorité chargée entre la vie politique et l'act^e d'Ad.

2) Structure

Chaque ministre dispose de

cabine^t
secrétaire général
service continu
de ministre

B)

les autorités administratives
Le Administratif terminal de l'Etat

Elle compose de deux

I) les autorités administratives:

- un pouvoir descriptif \Rightarrow une représentation générale de l'Etat \Rightarrow Wall

- un pouvoir régulier \Rightarrow Elle améliore certains services \Rightarrow Halkan

II Service technique de

- concurrence
- double d'impédance
- présent le mister et appliq

C) L'Administrat° de contrôlise

Decentralization
(administrative)

élu
complacé et largue
Report territorial
En conseil
Domaine = de loi

Decentralization
fonctionnelle

Designé
comptes spécialisés
par de territoire
conseil administratif
Domaine = règlement

Decentralization
Depuis dépersonnalisation
pas d'autonomie budgétaire
pas de personne propre
pas de patrimoine

De centralization
personne morale
d'autonomie budgétaire
lexiste de personne
existe de patrimoine